

## NEWSLETTER DE LA FSM N°1 JANVIER-FEVRIER 2014

Chère collègue, cher collègue,

Je suis très heureux de vous envoyer le 1er numéro de la newsletter de la FSM à destination des CNP.

Elle vous est aujourd'hui envoyée en tant que Président de CNP ou membre de l'Assemblée Générale de la FSM.

Pouvez-vous la diffuser le plus largement possible auprès de vos membres ? Nous pouvons aussi la transmettre à tous les médecins qui souhaitent la recevoir.

N'hésitez pas à nous les faire connaître.

Olivier Goëau-Brissonnière

Président de la FSM



### A LA UNE

#### Un troisième avenant signé avec la DGOS

Le 9 décembre dernier, la FSM a signé un troisième avenant à la convention qu'elle a passée initialement avec le Ministère de la santé en décembre 2010. La FSM y est décrite comme un partenaire essentiel, à la fois comme conseiller du Ministère mais également pour « assurer la promotion et le déploiement des politiques majeures du champ de la santé ». L'Etat reconnaît « l'intérêt de disposer d'un interlocuteur fédérant l'ensemble des instances médicales, quels que soient leur spécialité et leur mode d'exercice ». Il accepte en conséquence de poursuivre son concours financier de façon pluriannuelle afin de développer les actions engagées depuis 2010 concernant :

- la mise en oeuvre du DPC
- la qualité et à l'indépendance de l'expertise
- l'évolution des métiers et des compétences des professionnels

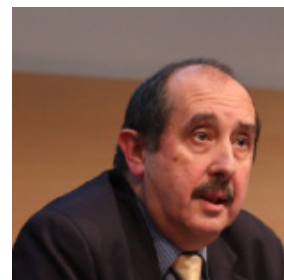


#### Signature d'une convention avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins

Le 13 décembre dernier, la FSM a signé une convention avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM).

La collaboration entre le CNOM et la FSM portera sur quatre sujets :

- les référentiels de spécialité
- la réalisation et la validation du DPC
- la cohérence des spécialités médicales et des qualifications en France et au niveau européen
- la régionalisation des Conseils Nationaux Professionnels (CNP)



Dr Patrick Bouet  
Président du CNOM



### FOCUS

#### Lancement de la plateforme DPC de la FSM

Mise en ligne le 6 décembre dernier, la plateforme DPC de la FSM regroupe le site institutionnel de la Fédération et un espace entièrement dédié au DPC.

Ce nouvel outil propose aux Organismes de DPC (ODPC) de disposer de mini sites internet sur lesquels ils peuvent se présenter et mettre en ligne les programmes de DPC. En fonction de leurs modes d'exercice, les médecins peuvent s'inscrire aux programmes de DPC de leur choix.

Ce portfolio en ligne offre également la possibilité aux médecins de créer un espace personnel sécurisé consacré au suivi de leurs parcours de DPC.

